

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 8					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	9 d. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou.	4 lign. N.-O.	Soleil.
Midi.	1 d. au-dessus	50 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
			4 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.	Premier quart.	9	
28 min.	11 min.	29 min.			

Lyon, 8 septembre 1837.

La monarchie est aujourd'hui dans quelques états de la monarchie dans une de ces situations désespérées qui ne permettent guère de croire à sa durée; il faut être bien riche pour ne pas voir où elle va, ou avoir une foi bien aveugle dans ses ressources pour lui supposer des chances de salut. Elle est dans ces moments de fièvre où elle épuise ses dernières forces, brûle les dernières ressources de sang pur qui lui restent avant d'arriver à l'abîme.

La vieillesse du soldat Bernadotte se trouble sur le trône de Suède, où l'Europe coalisée et victorieuse a vu son maintien au prix d'une trahison: un fils du roi dépossédé commence à remuer ses partisans et à revendiquer ce qu'il appelle ses droits. Que Bernadotte meure, la Suède, divisée entre les deux prétendants, voit dans son sein éclater la guerre civile.

La couronne de Hanovre est échue aux mains d'un vieux tory dont le premier acte a été un attentat contre la constitution du pays: crime gros d'avenir, qui tôt ou tard portera ses fruits, et peut-être fera répandre du sang.

Le Portugal, à peine remis des secousses de la guerre de Miguel, voit sa jeune reine conspirer en secret contre elle-même, approuver à la face de la nation, et trahir ce peuple dont les sacrifices et le sang l'ont maintenue sur le trône chancelant de don Pedro.

Les trois Etats ont peu de poids peut-être dans la balance européenne.

Mais une jeune fille qui faisait hier des poupées ne peut pas de recueillir une couronne parmi les oripeaux d'une succession, et de monter sur le trône d'une des plus grandes nations de l'Europe, l'Angleterre? Cette jeune fille offre-t-elle pas pour tenir les rênes du gouvernement un main bien puissante? Huit ou dix rivaux bourdonnent autour d'elle, briguant l'honneur d'être son mari, c'est-à-dire son maître en secret, son sujet en public; et son goût, son cœur ou son caprice se prononce pour l'un d'eux, ne voilà-t-il pas l'Angleterre bien heureuse de livrer aux mains d'un étranger qui n'aura ni des vues de nationalité, ni des vues analogues à celles de nos ministres, mais peut-être des attachements nuisibles à la liberté?

On se demande si les lois et la constitution mettent un obstacle aux empiètements du pouvoir royal, et l'expérience des tentatives incessantes de ce pouvoir sera-t-elle perdue?

Milieu de ces graves préoccupations sur l'avenir de la monarchie anglaise, quelque chose doit déridier le front de ceux qui attendent avec anxiété les événements. On a, en effet, tenté de rire de pitié en pensant que l'avenir est en ce moment même subordonné à la volonté d'un homme qui aurait conservé dans ses derniers jours le derrièr imbécile qui régnait sur l'Angleterre? On a répandu que l'ex-reine était enceinte, et voilà la personne qui avait été remise en question et le destin d'un peuple au destin d'une femme, d'un embryon à peine formé. N'est-ce pas bien digne, bien grand, bien capable d'exciter l'admiration?

Cette bizarre situation n'a encore produit aucun acte de gravité, et il est des hommes qui ne veulent et ne peuvent rien prévoir, pour qui les faits seuls sont un enseignement qu'on ne peut révoquer en doute: ceux-là n'ont pas regardé l'Espagne. D'un côté, une reine gouvernant au lieu d'une autre reine enfant, livrée à la débauche, donnée à des favoris de boudoir les récompenses destinées au courage militaire, attirant autour d'elle par ses prodiges une foule de courtisans affamés, dépensant dans la paie des soldats qui manquent de pain et de pain. D'un autre côté, la guerre civile, avec tout ce qu'elle présente de plus horrible et de plus cruel: la menace d'un autre empire, des soldats soulevés contre leurs chefs, des traites passant à l'ennemi; les renversées et reformées, une province tout encombrée de franchises et quittant le drapeau de la patrie; partout la plus sanglante anarchie; par la dévastation, le pillage, l'incendie et l'assassinat.

On voit les fruits de la royauté en Espagne. Plus que jamais, aujourd'hui on peut dire avec vérité: La royauté est un mal, dans tous les pays que nous venons de citer, elle ne semble pas donner ou promettre aux peuples assez de bonheur pour pouvoir compter raisonnablement sur un avenir.

Le conseil-général du département du Rhône a terminé sa session le 2 septembre. Une motion contre la publicité de ses travaux ayant été adoptée, nous ne pouvons faire connaître d'un résumé fort incomplet de ses travaux, résumé que nous empruntons d'un article communiqué par lui au journal ministériel de cette ville. Le plus grand nombre des votes du conseil-général sont des votes financiers: ils embrassent une somme de 350,000 f. Voici comment elle a été répartie: 250,000 f. pour les routes départementales, soit en travaux d'entretien, soit en travaux neufs.

64,744 f. pour les chemins de grande communication, et les chemins vicinaux.

20,000 f. pour fonds de concours à l'achèvement de la digue de la Vitriolierie.

15,000 f. pour fonds de concours aux travaux du chemin des Etroits.

10,000 f. pour subvention départementale à l'achèvement de la route royale, n° 86, de Lyon à Beaucaire, dans la partie entre Givors et Lyon.

Cette route existe depuis long-temps sur la rive droite du Rhône, jusque près de Condrieu, et elle était en lacune seulement sur le département du Rhône. — La partie entre Ste-Colombe et Givors est terminée depuis cette année. On travaille actuellement à la partie entre Ste-Colombe et Condrieu. — Il ne restera plus que la partie entre Givors et Lyon, dont on s'occupera l'année prochaine, et à laquelle s'applique la subvention dont il s'agit.

12,000 f. pour fonds de concours à l'élargissement de la route royale, dans la traversée de Vaise, sur le point où deux maisons resserrent ce passage si fréquenté, de manière à le rendre extrêmement incommode et souvent dangereux.

La commune de Vaise concourt aussi par un vote à cette importante amélioration.

15,000 f. pour secours destinés aux ateliers de charité, dont la situation fâcheuse des affaires commerciales peut faire prévoir la nécessité pour l'année prochaine.

2,000 f. pour concourir à former une collection géologique et minéralogique du département.

2,000 f. pour l'établissement d'une bonne carte du département, d'après les travaux inédits des bureaux de la guerre.

1,000 f. pour souscription au monument à élever à la mémoire de Napoléon.

En outre, le conseil-général a émis un vœu déjà souvent manifesté sur la réunion au département du Rhône des communes qui entourent la Guillotière, et a demandé que la commune de la Guillotière fût érigée en canton.

Il a aussi émis le vœu que le gouvernement s'occupât de la rectification de la route de l'Arbresle; mais il a repoussé le système proposé par le directeur des ponts-et-chaussées, pour effectuer cette rectification.

Il a enfin émis le vœu que le gouvernement obtint de la compagnie du chemin de fer de St-Etienne, en échange d'un emprunt ou de toute autre mesure qu'il jugerait utile, les perfectionnements que l'expérience a fait reconnaître nécessaires dans le chemin de fer, sauf à modifier, s'il y avait lieu, les clauses du cahier des charges.

Une dépêche télégraphique a apporté à six batteries d'artillerie, en garnison à Lyon, l'ordre de partir pour Toulon, où elles doivent être embarquées pour Bone.

Le duc de Nemours, se rendant à Toulon, où il doit s'embarquer pour aller rejoindre l'armée dirigée sur Constantine, a traversé notre ville dans la nuit de mercredi à jeudi.

Dans l'audience de la cour d'assises du Rhône de lundi, Anthelme Grillet, déclaré coupable de vol domestique avec des circonstances atténuantes, a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

Dans l'audience de mardi, Pierre Rivet, déclaré coupable de coups et blessures volontaires qui ont occasionné une maladie de plus de vingt jours, a été condamné à cinq ans de réclusion, sans exposition.

Mercredi, Joseph-César Martin, déclaré coupable de vol à l'aide d'escalade avec circonstances atténuantes, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Mariette Cannaux, coupable de vol domestique, avec circonstances atténuantes, a été, le même jour, condamnée à quatre ans d'emprisonnement.

Hier, le nommé Commarmont, condamné à cinq ans de réclusion pour vols domestiques, a subi la peine de l'exposition sur la place des Terreaux. L'attitude de ce malheureux attestait sa confusion et son repentir.

Hier une des voitures du chemin de fer, allant à St-Etienne, a versé à Givors: un voyageur a été blessé au doigt; M. Duchêne, médecin à Givors, lui a de suite donné des soins; trois autres personnes ont reçu quelques contusions qui paraissent peu graves, car toutes ont repris les convois au départ de ce matin: malheureusement un ouvrier du chemin de fer placé sur l'impériale de la voiture a été grièvement blessé à la tête.

Une grande chaudière, destinée à la nouvelle cristallerie que l'on construit à Givors, avait été momentanément déposée sur le talus du chemin de fer; les chevaux ont été effrayés par cette chaudière et se sont élancés de l'autre côté de la chaussée: ils ont ainsi entraîné une des voitures hors des rails.

NOUVELLES DU CHOLÉRA A MARSEILLE, DU 6 SEPTEMBRE.

Décès ordinaires. Adultes. — En ville, 3; banlieue, 2; hospices, 3. Enfants. — En ville, 7; banlieue, 3; hospices, 0.

Décès cholériques. Adultes. — En ville, 13; banlieue, 4; hospices, 5. Enfants. — En ville, 2; banlieue, 0; hospices, 0.

Hier, un des employés des messageries Laffitte et Cailhard ayant atteint, par mégarde, avec son fouet, un individu qui suivait sa voiture dans la rue Tupin, ce dernier s'est élancé sur lui et l'a fait tomber sous le chariot dont la roue lui a écrasé la jambe.

Ce matin, la police a fait la visite des fruits apportés sur les marchés, et on en a jeté beaucoup dans la rivière; mais, entre le pont d'Ainai et le pont Tilsitt, des hommes

montés sur des batelets sont allés à la pêche et en ont ainsi écumé une grande partie. Si l'on n'y prend garde, les mesures sanitaires deviendront ainsi inutiles.

Paris, 6 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il est toujours décidé que l'ordonnance de dissolution de la chambre paraitra, sous quelques jours, dans le *Moniteur*. Les collèges électoraux seront convoqués au 20 octobre.

— La plupart des journaux annoncent le retour à Paris de M. Guizot. Ce qu'ils ne disent pas, c'est qu'il est ici depuis trois ou quatre jours, que tous les doctrinaires présents à Paris se sont réunis sous sa présidence. La séance a été chaude, le maître plus sévèrement doctoral que jamais, les disciples plus violents que la plus violente diatribe de M. Jaubert ou la plus brutale épée de M. Bugeaud. Le résultat de la conférence a été l'organisation d'un comité doctrinaire chargé de rallier, combiner, enrégimenter les éléments épars du parti.

Immédiatement après la levée de la séance, les principaux membres de la réunion ont été dépêchés dans diverses directions. Nous en pourrions citer cinq, et, entr'autres, M. Vitet qui est aujourd'hui à Rouen.

— Il y a long-temps que Mlle Mars a le privilège d'occuper toutes les voix de la presse. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement son prodigieux talent qui captive l'attention, c'est le temps qui nous reste encore à en jouir. A la voir, il serait impossible de déterminer le moment où la grande actrice se retirera de nous.

On s'inquiète beaucoup de l'âge de Mlle Mars. Une lettre publiée dans plusieurs journaux la présente comme ayant été baptisée à Paris le 10 février 1779. Ce fait est exact. Nous ajouterons qu'elle est née à Versailles, près de deux mois avant son baptême, c'est-à-dire le 19 décembre 1778, l'année de la mort de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et le jour même de la naissance de la duchesse d'Angoulême. A cette occasion, elle a, dit-on, touché pendant quelques années de sa jeunesse une pension de la vieille cour de France.

— L'ambassadeur de Russie, M. de Palhen, est de retour de Francfort. Son premier soin, en arrivant à Paris, a été d'aller féliciter M. Molé pour l'empêchement qu'il avait apporté à la célébration d'une fête polonaise à Montigny, près Fontainebleau.

— Le fils du général Rapp, capitaine, au service de Bavière, est venu à Paris demander à servir comme simple volontaire dans l'expédition de Constantine. Il est parti hier, à la suite du duc de Nemours, pour Toulon, où les troupes doivent s'embarquer.

— M. Charreyron, député de Bellac, est en même temps président du tribunal. Il n'a pas, jusqu'à ce jour, vécu dans une intelligence excellente avec ses collègues; aussi demandent-ils tous leur changement. Depuis huit jours, le procureur du roi et son substitut ont été chargés de siéger.

— On nous écrit de Laon: «La commune de Couvron est en fermentation. Depuis vingt ans elle était administrée par M. Letrillard, cultivateur intègre et patriote, dont le nom est sorti de l'urne électorale à la majorité de vingt-neuf voix sur trente: le préfet n'a pas jugé convenable de lui confier de nouveau les fonctions de maire; il a préféré nommer M. le comte de Montbreton, candidat royaliste, sous la Restauration, aux élections de l'Aisne, où il échoua tous les jours. Il est à remarquer que ce gentilhomme figure par suite d'une erreur dans le conseil municipal, puisqu'ayant perdu le cens pour être électeur dans sa commune, il n'était pas éligible.»

— La navigation de la basse Seine est complètement interrompue depuis le 26 août par suite du refus des pilotes de Quillebœuf de se rendre à bord des navires pour les piloter. La coalition des pilotes a pour cause un nouveau tarif arrêté par la chambre du commerce du Havre et l'autorité maritime sur les réclamations réitérées depuis longues années du commerce qui souffrait de l'élévation exagérée du tarif. Le 26 août, jour où le nouveau tarif devenait obligatoire, les pilotes ont refusé de prêter leur ministère aux chalands et aux caboteurs, et les navires ont dû rester au Havre. Le commandant du port du Havre s'est rendu à Quillebœuf pour faire cesser la coalition; mais, sur 140 pilotes, pas un n'a consenti à remorquer les bâtiments qui voulaient monter jusqu'à Rouen. Les remontrances ont été inutiles; l'arrestation de celui qui paraissait le chef de la coalition n'a pas eu plus de résultat: de sorte qu'en ce moment plus de cent cinquante caboteurs sont entassés dans l'avant-port du Havre sans pouvoir remonter la rivière.

— Le monde dramatique continue à faire grand bruit d'une tragédie de *Philippe III*, enfouie depuis douze ans dans les cartons du Théâtre-Français, exhumée ces jours derniers, et reçue à l'unanimité par MM. les comédiens ordinaires. On a donc oublié qu'Andrieux attendit trente ans la représentation de *Junius Brutus*? que d'Avrigny attendit douze ans la représentation de *Jeanne d'Arc*, et qu'il mourut peu de temps après avoir obtenu justice? que M.

Fulchiron attend depuis vingt-huit ans la représentation des deux ou trois tragédies qu'il a commises autrefois ? Il est vrai que l'honorable député du Rhône assiste à la petite pièce en attendant la grande, et qu'il joue lui-même un rôle dans la comédie parlementaire.

Faits Divers.

Fomberteux, Bastel et Jeannini ont été traduits devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation d'avoir, par des placards affichés et exposés aux regards du public, provoqué les citoyens à commettre un attentat ayant pour but de détruire le gouvernement, d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, crime prévu par l'art. 1^{er} de la loi du 17 mai 1829, 1^{er} de la loi du 9 septembre 1835 et 87 du code pénal.

Après une courte délibération, le jury a acquitté les trois prévenus.

— En 1820, le bourg d'Herment (Puy-de-Dôme) fut tout entier la proie des flammes. A peine sorti de ses ruines, et lorsque toutes les pertes de cet effroyable sinistre étaient encore loin d'être réparées, un nouvel incendie est venu ces jours derniers porter la désolation dans cette malheureuse localité. Vingt-six maisons, appartenant en grande partie aux habitants les plus nécessiteux, ont été consumées, et pas une, dit-on, n'était assurée.

— Le crime montre souvent dans l'exécution de ses affreux projets une présence d'esprit, une aptitude digne d'une meilleure application. Un nommé Hunts, qui tenait une auberge dans un village de l'Allemagne, logeait les voyageurs qui descendaient chez lui et qui semblaient posséder quelque argent dans une chambre retirée, qui avait pour tout meuble un lit de forme antique, surmonté d'un de ces énormes ciels comme on en voit encore fréquemment dans nos campagnes. Lorsque le voyageur était endormi, Hunts descendait sur lui, à l'aide d'un mécanisme disposé à cet effet, le ciel qui, chargé de poids, étouffait bientôt la victime, sans lui laisser la possibilité de jeter le moindre cri ; il relevait ensuite le poids, et l'homme semblait être mort naturellement.

Le hasard a fait découvrir ces faits à la justice qui, de suite, a fait arrêter le meurtrier, et qui se livre maintenant à des recherches dont les résultats font frémir. Il paraîtrait que le nombre des personnes tuées par ce scélérat s'élève à plus de cinquante. (Revue de l'Ouest.)

— Les premiers arrivages de Terre-Neuve font espérer une heureuse saison. L'Arthur, le Vauquelin, la Clarisse-Aimée, l'Estelle, le Frère-et-la-Sœur et la Laure, terriers de notre port, sont arrivés à La Rochelle et à Bordeaux avec pêche complète, ce qui est d'un bon augure pour les grands navires qui ont pêché cette année du capelan en abondance. (Journal de Rouen.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Il y a quelques contradictions dans les lettres qui ont été apportées de Tunis par le bateau à vapeur la Chimère. Les uns ont confondu les deux ou trois bâtiments égyptiens qui étaient sur rade avec l'escadre turque, à laquelle on allait défendre l'entrée de la Goulette. Quelques lettres parlaient d'une escadre anglaise, et il n'y avait à Tunis qu'un vaisseau de cette nation qui y reste en station. Ce qu'il y a de vrai, c'est le branle-bas de combat ordonné par l'amiral Gallois, l'absence de l'escadre turque qui n'avait pas encore paru, et le mystère que l'on a mis dans les mouvements de la division.

Voici des renseignements qui nous sont fournis par un de nos amis embarqué à bord d'un des vaisseaux de la division Gallois, et sur l'exactitude desquels nous pouvons compter.

Tunis, le 20 août.

Nous sommes arrivés ici le huitième jour après notre départ de Toulon. Le bateau à vapeur la Chimère est venu nous y joindre deux jours après avec des dépêches pour l'amiral. Cette fois l'expédition a été faite avec toutes les précautions propres à tenir son but secret, et l'on a dû bien deviser en France pour savoir où nous allions : les uns pensaient que c'était à Lisbonne, d'autres à Cadix. Ce ne fut que deux ou trois jours après notre départ, que nous avons su que nous allions remplir une mission à Tunis, et une mission de guerre encore, ce qui chatouillait agréablement nos équipages.

Samedi, jour de notre arrivée, à neuf heures du matin, étant à 7 lieues de distance de Tunis, l'amiral Gallois signala l'ordre de se préparer au combat. Nous disposâmes immédiatement après un appareil complet pour les blessés. L'hôpital fut démoli dans un instant, et les malades descendus au fond de cale. Les cloisons de porte des officiers furent enlevées. Le branle-bas de combat fut battu, les boulets furent montés aux batteries, et les canons chargés à double projectile ; chacun fut bientôt à son poste.

Nous restâmes dans cette attitude jusqu'à ce que la rade de Tunis se fut offerte à notre vue libre de toute escadre ennemie. On faisait tous ces préparatifs de combat sans que nous fussions informés contre quel ennemi nous allions lutter. Dans un instant tout fut remis en ordre à l'exception des canons qui sont encore chargés. Maintenant nous savons que c'est contre une escadre turque que nos coups devaient être dirigés. Cette escadre devait apporter des troupes, des armes et des munitions au bey de Constantine, et nous sommes venus nous y opposer ; d'un autre côté nous devons notre appui au bey de Tunis qui aurait pu avoir le sort de celui de Tripoli, puisqu'il continue à refuser ses tributs au grand-seigneur.

Il paraît certain que l'amiral Gallois s'attendait à trouver l'escadre turque en rade, et que dans cette prévision il voulait y entrer mèche allumée pour s'emboîser à l'instant sans autre forme de procès. Nous sommes toujours sur pied de guerre : les sentinelles des gaillards ont leurs fusils chargés.

Le Palinure est venu nous rejoindre le lendemain de notre arrivée. La division se compose en ce moment de trois vaisseaux : le Jupiter, le Sauti-Petri, le Trident, du brick le Palinure, des bateaux à vapeur le Tartare et la Chimère. On attend à chaque instant la division Lalande, qui a accompagné le prince de Joinville. Nous ignorons complètement ce que feront les deux divisions une fois réunies.

En rade de Tunis, se trouvaient, à notre arrivée, une frégate et une goélette turques. Aujourd'hui lundi, une goélette et un brick sont venus les renforcer.

Ce matin, notre division a appareillé pour mouiller plus près de la citadelle qui défend l'entrée de la rade, et a pris une position qui peut lui permettre d'emboîser au premier signal.

Nous sommes entrés en libre communication avec la terre, et l'amiral Gallois est allé en ville, sans doute pour conférer avec le consul et avec le bey. (Toulonnais.)

MARINE MILITAIRE.

Le bateau à vapeur le Cerbère, commandé par M. Valmond, lieutenant de vaisseau, a appareillé le 4 dans la nuit et fait route pour Alger avec des passagers et la correspondance.

— Dans la matinée, le bateau à vapeur le Phare est sorti du port et a mouillé en petite rade.

— Le bateau à vapeur le Crocodile, commandé par M. Savary, lieutenant de vaisseau, a mouillé en petite rade, venant de Barcelonne, d'où il est parti le 2. Il a laissé sur les lieux deux vaisseaux anglais et les deux bricks le Méléagre et la Flèche.

Biographie des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le département de la Charente-Inférieure a sept députés ; deux font partie de l'opposition, quatre sont ministériels et le septième est à élire par suite de la nomination de M. Duchâtel (Napoléon) à la préfecture des Hautes-Pyrénées.

M. ADMIRAUT (de La Rochelle).

M. Admirault, colonel et officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1784 ; il est fils du député qui en 1819 protesta contre la loi du double vote et en 1823 contre l'expulsion de Manuel. M. Admirault fils, ancien élève de l'école polytechnique, sert depuis 30 ans dans l'artillerie. Il était en juillet 1830 chef de bataillon commandant d'artillerie à l'île-de-Ré. Après la révolution, il fut envoyé à Alger d'où il revint avec un grade de plus.

Elu député le 16 avril 1831 par le département de la Charente, dont son père était préfet, M. Admirault ne siégea pas ; il fut réélu quelques mois après, bien qu'il fut en Afrique. Depuis six ans, M. Admirault, qu'on avait d'abord classé parmi les députés du tiers-parti, s'est montré en toute circonstance ministériel muet et dévoué ; il n'a pas trouvé un seul projet qu'il pût repousser : aussi est-il superflu de dire qu'il a voté pour les lois de septembre, le projet de disjonction et les lois de famille.

M. Admirault obtint 128 suffrages sur 235.

M. DE CHASSIRON (de La Rochelle).

M. le baron de Chassiron, fils de l'ancien membre de la cour des comptes qui fut tribun, est né en 1791 ; il est propriétaire et s'occupe aussi d'industrie. Il est entré à la chambre, en 1831, par l'appui de la préfecture, et, depuis lors, il ne s'est pas permis la plus légère opposition, pas même contre les lois de septembre, le projet de disjonction : bien moins encore contre les lois de famille.

M. de Chassiron est décoré ; il obtint 111 voix sur 139.

M. DESMORTIERS (de St-Jean-d'Angély).

M. Desmortiers, procureur du roi près le tribunal de la Seine, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1782. De 1808 à 1816, il fut attaché au barreau de Paris, et ses opinions royalistes lui valurent à la seconde restauration la présidence du tribunal d'Arcis-sur-Aube, qu'il quitta en 1818 pour celle de Corbeil, d'où il passa au tribunal de la Seine en qualité de juge d'instruction, fonctions qu'il occupait encore à la révolution de juillet. M. Desmortiers fut chargé pendant dix ans de l'instruction des affaires politiques, et la Restauration n'eut pas à se plaindre de son zèle ; cependant, dans les dernières années, le ministère Peyronnet lui confiait moins les affaires politiques. M. Desmortiers ne fut pas destitué après la révolution de juillet ; il fut, au contraire, nommé conseiller à la cour royale, et bientôt après procureur du roi en remplacement de M. Ch. Comte, destitué. Depuis 1831, M. Desmortiers est à la tête du parquet de Paris. On sait quelles ont été les poursuites dirigées contre la presse et les patriotes, et nous pouvons dire que si le procureur du roi n'est pas resté au-dessous des procureurs-généraux Persil et Martin (du Nord), il a su, du moins, mettre certaines formes moins acerbes dans ses actes.

En 1834, M. Desmortiers est entré à la chambre comme député de la Charente-Inférieure, après avoir triomphé au scrutin de ballottage de M. Beauséjour à la majorité de quelques voix. Depuis cette époque, le député de Saint-Jean-d'Angély a voté silencieusement avec les divers ministères qui se sont succédés : il a adopté les lois de septembre et les lois de famille ; mais, lors du projet de disjonction, il a repoussé le principe réactionnaire qu'on voulait introduire dans notre code pénal.

M. Desmortiers obtint, en 1834, au scrutin de ballottage, 142 voix sur 270.

M. NAPOLEON DUCHATEL (de Jonsac).

M. Napoléon Duchâtel, capitaine d'état-major, aujourd'hui préfet, est frère de l'ex-ministre doctrinaire ; il a siégé de 1834 à 1837 pour voter tous les projets réactionnaires. Après le projet de disjonction pour lequel il avait voté, le ministère Molé-Montalivet a nommé préfet M. Napoléon Duchâtel, comme le ministère Guizot-Brogie l'avait fait maître-des-requêtes.

Les électeurs de Jonsac ont la presque certitude d'envoyer un patriote à la place du préfet doctrinaire.

M. DUCHATEL (TANNEGUY) (de Marennes).

M. le vicomte Duchâtel (Tanneguy), fils de l'ancien directeur-général de l'enregistrement et des domaines, ancien doyen d'âge de la chambre des députés, aujourd'hui pair de France, est né en l'an XI. Sous la Restauration, il se plaça de fort bonne heure parmi les opposants au gouvernement ; il prit part à la rédaction du journal le Globe, organe des doctrinaires, et il publia plusieurs brochures d'économie politique et de finances, qui lui firent une certaine réputation par leur libéralisme. En 1830, bien qu'il n'eût pas signé la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet, M. Duchâtel fut nommé conseiller-d'état, décoré et chargé, comme commissaire du roi, de défendre à la tribune les divers projets de finances. En 1832, M. le comte Duchâtel père ayant été fait pair, son fils lui succéda à la chambre des députés. Dès son entrée au Palais-Bourbon, le jeune doctrinaire se montra franchement réactionnaire ; il combattit énergiquement, lors du fameux procès de la Tribune, la proposition de M. Mérilhou qui demandait, si la culpabilité était reconnue, que la chambre appliquât le minimum de la peine.

M. Duchâtel s'opposa fortement à la proposition de M. Lafitte sur l'amortissement, et devint secrétaire-général des finances, ce qui ne l'empêcha pas, en 1833, d'accepter les fonctions de rapporteur du budget de ce ministère. Dans la session suivante, il plaça avec chaleur la cause des Etats-Unis contre la France comme il le fit plus tard en qualité de ministre, et, chose remarquable, son discours en faveur du projet relatif aux Etats-Unis fut la cause de son entrée dans le cabinet comme ministre du commerce et des travaux publics, bien que

le projet eût été repoussé par la chambre. M. Duchâtel, adversaire de la possession d'Alger, a constamment refusé d'expliquer la volonté du pouvoir sur cette possession.

Inutile de dire que, ministre, M. Duchâtel a mis tout son talent au service de ses amis les doctrinaires et qu'il a défendu les lois de septembre, voté le projet de disjonction et les lois de famille. Chargé du portefeuille des finances dans le dernier cabinet doctrinaire, M. Duchâtel a signalé son passage par la présentation de projets de loi de douanes, qui, s'ils n'ont pas satisfait à tous les besoins, ont été du moins un acheminement à un meilleur système que le régime de prohibition qui pesait sur le pays.

Deux projets de M. Duchâtel, adoptés par la chambre, avec raison été repoussés par l'opinion, ce sont : celui qui créait un fonds pour travaux extraordinaires, et celui qui passait à la caisse d'amortissement les économies des paupers déposées aux caisses d'épargne. On a pu déjà apprécier les résultats de ces deux lois.

A la fin de son ministère, M. Duchâtel, effrayé de la décroissance des recettes du trésor sur les sucres coloniaux et de la nées à la production du sucre indigène, avait présenté un projet qui dégrèvait les sucres coloniaux sans frapper encore sur l'industrie nouvelle du sucre de betterave. On sait, après la sortie de M. Duchâtel du cabinet, comment M. Lacave-Laplague a transformé ce projet de dégrèvement en un impôt sur la production indigène, sans amélioration dans la position des producteurs coloniaux.

Sorti du ministère avec les doctrinaires, M. Duchâtel, que dévoué à ses amis politiques, a été plusieurs fois sollicité par les ministres du tiers-parti et par M. Molé plus tard de prendre le portefeuille des finances.

M. Duchâtel obtint, en 1834, 108 voix sur 115.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 28 août. — Dans la séance des cortès il a été donné lecture de la proposition suivante de MM. Ferrer et Roviralt, Ribas, Mendoz, Cabrera, Gil, Ferrer, etc. :

« Suivant des bruits qui circulent dans le public, le gouvernement espagnol aurait le projet de conclure avec le gouvernement anglais un traité de commerce pour l'introduction des marchandises anglaises moyennant un droit d'importation, et cela, pour se procurer un emprunt. »

« Il importe que vous connaissiez dès à présent les inconvénients graves qu'un pareil traité entraînerait infailliblement pour la Catalogne et les raisons puissantes qui obligent cette province à s'y opposer avec toute l'énergie dont elle est capable. Je m'expliquerai sur ce point aussitôt que le gouvernement aura répondu. Tout ce que je pourrais dire maintenant paraîtrait inopportun. »

La proposition a été prise en considération et approuvée sans discussion.

— Le général comte de Luchana mande d'Agolludo, à la date du 27, qu'il continue sa marche contre l'ennemi, se dirigeant par les points qu'il croit les plus sûrs.

LÉRIDA, 19 août. — Cinq soldats viennent d'être fusillés comme voleurs et indisciplinés. La désertion est dans les rangs de ces bataillons. Meer est à Cerbera. L'armée n'est pas assez forte pour pénétrer dans la montagne.

LOGRONO, 24 août. — Le commandant-général du district, don Miguel Corman, ayant intimé, le 23, l'ordre aux soldats de se mettre en marche, ceux-ci ont refusé de faire un seul pas si leur solde arriérée ne leur était pas payée. Enfin, 2,000 duros ayant été réunis à grand-peine, une partie de la troupe a consenti à marcher. Le régiment provincial de Soria ayant manifesté une tendance à la révolte, l'ayuntamiento pourvu à l'acquisition partielle des arrérages dus à la garnison. Ces sacrifices, joints au dévouement de la garde nationale, ont contribué puissamment au rétablissement de la tranquillité. Les soldats sont rentrés dans leurs quartiers.

MANILLE, 6 mars. — Le désordre est dans ces contrées. Santa-Maria s'est mis à la tête des révoltés. Des juntes et des réunions dangereuses se succèdent. Des menaces de mort ont été proférées contre d'honorables citoyens ; le gouverneur n'a pas de forces suffisantes pour résister aux tentatives des factieux. La nomination de Camba à la capitainerie-générale n'a pas fait un favorable effet sur l'armée : on s'est rappelé les injustes promotions qu'il avait faites pendant qu'il avait été ministre par intérim de la guerre.

SARRAGOSSE, 31 août. — Don Carlos est toujours dans la même position, s'occupant avec une grande activité de recueillir des approvisionnements de toute espèce, dont le dépôt est à Cantavieja. Peu soucieux de se rendre populaire, il impose de lourdes contributions.

Un bruit étrange circule depuis hier. Cabrera a disparu avec un riche convoi d'argent : on ignore la direction prise par ce partisan avec trois charges d'argent. Bien que la nouvelle soit jusqu'ici très-hasardée, on en a tiré des inductions. Quelques personnes croient que ce chef entreprenant organise une nouvelle expédition.

D'après les dispositions d'une grande partie de la population de notre ville, un mouvement ne serait pas impossible. Jusque-là les révolutionnaires ne manquent que d'un chef habile et résolu.

Le 26, une escarmouche a eu lieu entre quelques factieux renfermés à la Granja et 100 hommes envoyés contre cette place par le gouverneur militaire de Mequinanza. L'expédition a été couronnée de succès. Les factieux ont perdu 25 hommes, plusieurs blessés et une grande quantité de fusils.

Espartero, qui a couché le 27 à Jadraque, doit être sur le point d'atteindre l'ennemi.

BAYONNE, 2 septembre. — Les rapports de Tolosa, à la date du 30, annoncent que l'expédition chrétienne, qui s'était portée le 27 d'Oyarzun à Lesaca, n'a pas été au delà d'Endaerrec. Elle a incendié les forges de quelques maisons. Le colonel Ibero, étant arrivé avec des troupes à Lesaca, a forcé les chrétiens à se retirer en deux corps. L'un s'est rendu à Oyarzun, l'autre est entré à Irun.

Les Guipuzcoans ont repoussé trois bataillons sortis d'Her-nani pour se porter sur Lasarte.

Le général Uranga était le 27 à Baroja, sur la droite de Pén-cerrada.

S'il faut en croire plusieurs correspondances, il aurait succé-sivement enlevé Trevino, Arminon et la Puebla de Arguiss-iriarte tient Pampelune étroitement bloquée. Le 31, on en-tendait, du côté de Berguette, une forte canonnade engagee dans la direction de Pampelune. Les troupes enfermées dans la citadelle ne s'entendent pas avec les peceteros et les urbains. La ville a déjà payé 70,000 piastres de contribution extraordinaire.

— On lit dans le Memorial bordelais du 3 : « Nous recevons ce soir, d'un de nos correspondants de

(1) Chez Baron, libraire.

que amélioration sensible. Elle partira du même point de vue que l'ancienne, adoptera les mêmes bases et restera inficée de la même impuissance. On peut dire d'avance avec M. Laviron : « Le projet, à supposer même qu'il contienne toutes les améliorations dont la législation actuelle est susceptible, n'aura d'autre résultat que d'introduire dans la gestion et la liquidation des affaires du failli une procédure nouvelle qui ne peut manquer d'y jeter de la confusion et de l'irrégularité. » Les réformes étroitement pratiquées ne peuvent en effet produire que des inconvénients. Le résultat ne vaut jamais la peine qu'on s'est donnée et le temps qu'on a mis pour l'obtenir.

La partie critique du travail de M. Laviron est, comme on peut le voir par cette rapide analyse, aussi large et aussi complète que le comportait l'étendue d'une simple brochure. Le seul reproche qu'on pourrait peut-être faire à l'auteur, c'est de s'être préoccupé trop exclusivement de la banqueroute et pas assez de la faillite de bonne foi ; de n'avoir vu dans les vicissitudes du commerce que l'esprit de fraude, et non dans beaucoup de cas le malheur réel qui est la conséquence directe de la distribution désordonnée et anarchique des forces productives. Ce côté de la question méritait au moins autant que l'autre d'être mis en lumière, et il nous semble qu'il ne s'y est pas assez attaché.

D'ailleurs, dans sa préoccupation exclusive de la banqueroute, M. Laviron a été entraîné à condamner d'une manière peut-être trop absolue l'idée du concordat comme favorisant la fraude et la mauvaise foi des débiteurs. Si le concordat peut avoir des inconvénients, c'est aussi un moyen rationnel et convenable de relever l'homme de bonne foi qui n'a rien à se reprocher et qui succombe sous les vices de notre régime industriel. Dans des temps de crises périodiques comme le nôtre, les bons comme les méchants, les habiles comme les inhabiles, les forts comme les faibles, tout le monde n'est-il pas atteint, et les victimes de bonne foi n'ont-elles pas droit aux égards et à la protection de la loi ? En acceptant comme exacte la donnée statistique de M. Laviron lui-même, nous voyons que, sur le total des faillites et des banqueroutes réunies, il y a un tiers de faillites de bonne foi ; or, ce nombre d'un tiers vaut bien la peine, sans doute, qu'on en tienne compte et qu'on ne le sacrifie pas de gaieté de cœur pour réprimer plus sûrement les hommes de fraude.

Si, après avoir attaqué d'une manière aussi radicale le régime de la concurrence et toute législation qui peut l'accepter comme point de départ, M. Laviron n'eût indiqué une voie convenable pour en sortir et un régime meilleur à lui substituer, ses observations critiques n'en auraient pas été moins justes ; mais son travail serait demeuré incomplet. Aussi a-t-il abordé cette seconde question avec la même franchise, mais, je le crains bien, non avec le même bonheur.

Aujourd'hui tous ceux qui s'occupent avec quelque intelligence de science sociale sont à peu près d'accord que la concurrence est un principe funeste incompatible avec tout progrès pacifique et régulier. Tous, à l'exception de quelques traîtres sans consistance et sans valeur, admettent que dans un temps plus ou moins éloigné l'industrie doit l'abandonner complètement et chercher une base plus fixe et plus rationnelle. Le seul point sur lequel il peut y avoir divergence sérieuse, c'est le choix du régime qu'il convient de substituer à la concurrence. Or, voici ce que propose M. Laviron :

Ce n'est pas sur la législation des faillites que doivent porter les premières réformes, mais sur le principe qui domine cette législation, sur la base du droit commercial, sur la concurrence illimitée. — Pourquoi la concurrence engendre-t-elle la fraude et la faillite-banqueroute ? C'est que, sous prétexte de protéger de prétendus droits naturels, elle consacre, sans fixer aucune limite, la lutte universelle des intérêts, et que toute lutte d'intérêts opposés, si elle est abandonnée à elle-même, dégénère forcément en un combat acharné où le triomphe n'est assuré qu'au plus fort, au plus habile ou au plus fourbe. — Pour modérer cette lutte acharnée et en prévenir les funestes effets, il suffirait de restreindre les points de contact entre les intérêts, d'imposer des limites à la concurrence. — Au lieu d'une concurrence illimitée dans son essor, établissez une concurrence renfermée dans de sages limites. Cette concurrence pour être sage doit rendre à peu près impossible la fraude secrète et universelle. C'est à cette seule condition que les législateurs atteindront le but qu'ils se sont proposé et qu'ils se proposent encore vainement, qu'ils empêcheront le fripon de créer sa fortune avec les dépouilles de ses concitoyens. — Ne déclarer marchandises que les objets empreints d'une garantie publique et administrativement cotés, telle nous paraît être la solution du problème. — Ce système con-

sisterait à exiger que toute marchandise mise en vente portât en elle la preuve authentique de sa qualité et de son prix, à exclure du commerce les objets qui n'auraient pas été soumis à cette double garantie, et à prononcer contre ceux qui auraient dans leurs magasins des effets non cotés la confiscation de ces effets et, au besoin, autres peines proportionnées à l'importance du négoce.

Ce système, par rapport à la constatation de ce que M. Laviron appelle la *qualité*, tend à soumettre tous les produits des diverses industries au même contrôle que l'orfèvrerie. En ce qui concerne le prix, il se réduit à l'établissement d'un tarif purement facultatif au-dessus comme au-dessous duquel les parties pourront toujours se placer, et dont tout le but sera de fournir une indication officielle sur la véritable valeur des objets.

Pour appliquer un pareil système, il faudrait instituer une vaste et dispendieuse administration, couvrir d'argent le sol de la France, en placer à la porte de chaque atelier, de chaque boutique, de chaque maison, user enfin d'une surveillance tellement active et universelle qu'elle en serait odieuse, ce qui n'empêcherait pas encore la contrebande de naître, de s'organiser et de faire fraude à la loi en une multitude de cas.

Ensuite les préposés au contrôle et à l'évaluation des marchandises pourraient-ils toujours dire justement la qualité et le prix ? — Il est facile de constater la qualité de l'orfèvrerie, parce que toute la question se réduit à savoir si c'est ou si ce n'est pas de l'or, s'il y a de l'alliage, et dans quelle proportion. Là, il y a une base certaine, simple et toujours uniforme ; mais serait-il facile de faire entrer ainsi dans un petit nombre de catégories cette multitude de produits, dont les qualités variées à l'infini semblent se refuser à toute espèce de classification et d'appréciation abstraite ? D'un autre côté, le prix, se composant de la valeur des matières premières et de la main d'œuvre, ne serait-il pas différent suivant les temps et suivant les lieux ? — et cette incessante et universelle mobilité ne mettrait-elle pas en défaut tous les systèmes de tarification générale ? Si, au mépris des faits particuliers, on en arrivait là, ce serait l'arbitraire substitué au hasard, ce serait le niveau gouvernemental au lieu du niveau de la concurrence.

Nous ne voulons pas examiner plus en détail les impossibilités et la complication de ce système, d'autant plus que M. Laviron s'en est tenu à l'énonciation de l'idée générale sans la suivre dans toutes ses conséquences d'application. D'ailleurs, n'est-il pas atteint d'un vice plus intime et plus profond ?

M. Laviron prétend détruire les mauvais effets de la concurrence en général, et spécialement ceux qui poussent à la faillite et à la banqueroute, en lui fixant certaines limites. Pour ne nous occuper que de ce qui regarde les faillites et les banqueroutes, est-ce que cette limitation ne sera pas beaucoup plus nominale que réelle ? Empêchera-t-elle les riches d'écraser les pauvres, — les grandes industries de ruiner les petites ? Il y aura tarif ; mais ce tarif n'ayant rien d'obligatoire, on se placera au-dessus pour rançonner la consommation quand il y aura possibilité de monopole, et au-dessous pour abattre les industries rivales. N'y a-t-il pas là une source immense de faillites ?

Et puis la tarification et le contrôle prévient-ils en quoi que ce soit ces crises si redoutables qui menacent chaque jour de plus en plus l'industrie d'une subversion complète ? Que signifiera de constater le prix et la qualité quand il y aura encombement, quand les débouchés manqueront, quand l'équilibre sera rompu entre la production et la consommation ? Est-ce qu'il sera donné au système de M. Laviron, en pareilles circonstances, de prévenir une seule faillite ?

Quant aux banqueroutes, seront-elles prévenues plus que les faillites ? — L'hostilité des intérêts restant, la même démoralisation et le même esprit de fraude continueront. En supposant que le système de M. Laviron en rende les évolutions plus difficiles, il ne les empêchera pas. La cause durant, nous en subirons bon gré mal gré les effets : si ce n'est sous une forme, ce sera sous une autre.

M. Laviron est tombé lui-même dans le défaut qu'il reproche si justement à notre législateur ; ses moyens de réforme n'atteignent pas le but. Pour tarir le mal dans sa source, comme il en avait la prétention, ses coups devaient frapper plus haut. Nous ne sommes pas tenus de proposer un système meilleur ; nous dirons cependant qu'au lieu de cette intervention directe, perpétuelle et irritante du gouvernement dans les industries privées, il vaudrait mieux, du moins à notre avis, s'il était en état de l'exercer d'une manière intelligente, qu'il ne

s'en tint pas au rôle de surveillant, mais qu'il passât à l'action, qu'il se fit lui-même industriel et qu'il commençât ce magnifique système d'association qui doit un jour réunir et confondre dans une solidarité parfaite tous les intérêts aujourd'hui en lutte et si divergents. Il va sans dire que pour nous cette mission d'organisation industrielle ne devrait être confiée qu'à un gouvernement moral, populaire et ami de l'égalité. La réalisation de cette idée pourrait déjà s'établir sur une échelle assez large, si on y employait seulement les fonds et les hommes assez larges, l'organisation de M. Laviron. Nous reviendrons sur cette question quand aura lieu la discussion de la loi, si elle doit avoir lieu !

En résumé, et pour nous en tenir à ce qui est l'objet de cet article, la brochure de M. Laviron est faite dans un but de radicalisme élevé ; elle suppose chez son auteur une étude approfondie de la matière, elle ouvre une foule de points de vue nouveaux, et si toutes les idées qu'elle contient ne sont pas justes, elles ont au moins le mérite, très-grand aujourd'hui, d'être franches et loyales. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de science sociale et d'économie politique : il s'agit d'une question qui touche aux bases fondamentales de notre ordre industriel.

Pg.

On nous écrit d'Autun :

« La compagnie de Saint-Bérain et Saint-Léger, dont les travaux n'ont jamais été plus actifs, vient d'atteindre dans les puits Saint-Charles, sur Saint-Léger, une nouvelle veine de charbon d'une puissance de 8 à 10 pieds et d'une qualité excellente.

» Les puits Saint-Charles est l'une des trois principales exploitations de ces houillères ; il fournit dès à présent à une extraction de 1,400 à 1,500 hectolitres.

» L'extraction de 3 à 4,000 hectolitres, annoncée par le rapport de M. Virlet, sera donc dépassée de près de 20 p. 0/0. »

La 7^e livraison du *Cours complet de Paysage*, par Thénot, vient de nous être adressée ; nous répétons ce que nous avons déjà dit pour les précédentes : Elle est bien ; elle est faite avec conscience. Les planches sont de belles études d'arbres et des exemples de perspective appliqués à des usages ; ces planches sont d'autant plus intéressantes qu'elles représentent vues dessinées d'après nature et choisies avec beaucoup de discernement. Quinze livraisons composées chacune de quatre planches, avec texte explicatif, du prix chacune de 1 fr. 75 cent. Elles paraissent de mois en mois. On souscrit chez l'auteur, place des Victoires, 6, à Paris. On peut voir à notre bureau les livraisons déjà parues.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 8 septembre 1837. — Septième représentation de Mlle Falcon. — LA JUIVE, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 8 septembre 1837. — 1^o GEORGINE, vaud. — 2^o MICHEL, ou AMI ET MENUISIER, vaud. — 3^o LA COMTESSE DU TONNEAU, vaud. — On commencera à six heures.

Bourse de Paris du 6 septembre 1837.

La rente est à 79 40, tantôt offerte, tantôt demandée, mais sans affaires. L'actif est également très-stationnaire. On souscrit maintenant pour un autre bateau de Valéry-sur-Somme, à Londres. Tout le monde en veut. Les chemins de fer sont comme hier, ainsi que le gaz et les bateaux de Pecq à Rouen.

Cinq pour cent	111	111	110 85	110 85
— fin courant	111 10	111 10	111	111
Quatre pour cent	79 50	79 50	79 20	79 25
Trois pour cent	79 40	79 40	79 30	79 35
Rentes de Naples	97 10	97 10	97 5	97 5
— fin courant	97 35	97 35	97 25	97 25
Actions de la Banque	2450			
Caisse hypothécaire	795			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LE PRODUCTEUR.

REVUE CRITIQUE ET ANALYTIQUE

De la Littérature, du Théâtre, des Sciences, des Arts, de l'Industrie, du Commerce et des Modes.

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET NÉCROLOGIQUES, BIBLIOGRAPHIE, ETC.

Rédacteur en chef :

M. ALFRED LUCAS.

Directeur-Gérant :

M. ROUSSEVILLE.

BUREAUX A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 15.

La rédaction du *Producteur*, qui sera confiée à des hommes de lettres distingués, qui espèrent se faire connaître par leurs œuvres, embrassera tout hormis la politique. Le *Producteur* sera une œuvre consciencieuse et désintéressée ; ses propriétaires appelleront à leur aide toutes les intelligences, et ils accueilleront avec empressement toutes les productions qui leur seront adressées.

Le *Producteur* paraîtra par cahier de trois à quatre feuilles d'impression, couverture imprimée.

Chaque numéro sera accompagné d'un ou deux dessins d'art, d'industrie, de théâtre ou de modes.

Vingt-quatre numéros ou une année, 24 fr. ; douze numéros ou six mois, 13 fr. ; six numéros ou trois mois, 7 fr.

Les trois cents premiers souscripteurs seront considérés comme abonnés fondateurs et recevront un exemplaire imprimé sur velin avec gravures.

Un bulletin consacré aux annonces du commerce et de l'industrie accompagnera chaque numéro du *Producteur*. Ce bulletin, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, sera successivement adressé à toutes les personnes notables, à tous les officiers ministériels, à tous les propriétaires de grands établissements publics de Paris et des principales villes commerciales et maritimes des départements.

50 cent. la ligne de 50 lettres.

Le recueil paraîtra du 15 septembre au 1^{er} octobre 1837.

(3184)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3185) Dimanche prochain dix septembre, à dix heures du matin, sur la place publique de Brignais, canton de St-Genis-Laval (Rhône), il sera procédé, après les offices divins du matin, à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en table, commode, placards, chaises, chaudrons, liqueurs, tonneaux, voiture, un cheval et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(3056) A VENDRE. — Un fonds de teinturier en soie, situé aux Brotteaux, place Louis XVI, maison Duprat. S'adresser à M. Cointet, chaudronnier, rue Port-Charlet, n° 32, ou à M. Sadon, rue Madame, n° 3, aux Brotteaux.

(3176) Une personne ayant voyagé pendant cinq ans en France et en Italie pour affaires de commerce, munie de bonnes recommandations, donnant une garantie, offre ses services à MM. les négociants. S'adresser au bureau du journal.

(3026) MICHEL, ancien mouleur du docteur Gall, a reçu de Londres une tête phrénologique, dont le crâne divisé permet de voir tous les organes intérieurs à la surface du cerveau ; il offre d'en céder quelques copies ; il annonce en même temps qu'il continue à mouler sur le vivant, opération qu'il termine en moins de quatre minutes. Sa demeure est sur le cours Bourbon, n° 10, au 2^{me}, à la Guillotière.

MALADIES SECRÈTES.

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

(3184)

OMNIBUS

DE LYON A MONTLUEL,

Partant tous les jours de Lyon, place St-Pierre, à six heures du matin, et de Montluel à six heures du soir. Les bureaux sont : à Lyon, place St-Pierre, café Massé, et à Montluel, chez Morel, maître de poste.

ÉCOLE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Etoffes de soie.

Dirigée à Lyon par J.-V. JANTET.

M. JANTET, déjà connu par la supériorité de sa méthode d'enseignement, vient de transférer à Lyon, petite rue des Feuillants, n° 4, au 2^e, l'établissement qu'il avait précédemment à la Croix-Rousse, rue Dumenge, n° 15.

S'adresser à son nouveau domicile pour connaître les conditions d'admission de ses élèves tant internes qu'externes, et en traiter avec lui. (2810 bis)

CIMENT ROMAIN

DE POUILLY.

Dépôt général à Lyon, chez MM. PLATTARD et PERRET, quai St-Antoine, 31.

Ce ciment est exactement le même que le ciment Laurdaire, découvert en 1825, et dont on fait un grand usage depuis cette époque. La pierre provient du même banc de calcaire, et les mêmes galeries qui servent à son extraction sont placées dans la même localité. Il est exploité par MM. Drouhin et Ce, à Pouilly en Auxois (Côte-d'Or), qui en ont établi un dépôt principal quai St-Antoine, 31, chez MM. Plattard et Perret, négociants, qui le vendent aux prix les plus modérés, et qui remettent aux consommateurs qui le désirent des instructions imprimées sur l'emploi du ciment.

Nota. — Le dépôt de Lyon sert à l'approvisionnement des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire. Pour les autres départements du Midi, on doit s'adresser à MM. Drouhin et Ce, à Pouilly. (3058)